



## DECLARATION DES ELUS CGT FINANCES PUBLIQUES 35 AU CTL

Il est actuellement en vogue de s'en prendre à la CGT, le gouvernement, le patronat, même certains syndicats dénigrent, caricaturent la CGT et ses positions.

Pour sa part, la CGT tient sa légitimité du vote des salariés et des décisions de ses instances dans lesquelles les syndiqués décident. La CGT est présente partout où les intérêts des salariés doivent être défendus (il s'agit des salariés au sens large, privé, public, privés d'emplois, intermittents, retraités). Partout où leurs intérêts sont en jeu, la CGT est présente. La CGT n'est donc pas adepte par principe de la «*politique de la chaise vide*».

Au plan de la DRFiP 35, la section CGT Finances publiques 35 déplore l'état du dialogue social. La rupture constatée est à mettre au compte du directeur. Les sujets balayés à la va-vite, le mépris des règles institutionnelles, notamment concernant le rôle des acteurs de prévention, un calendrier institutionnel incongru (CTL un 13 juillet), une interprétation rigide et tatillonne des textes (dépôt des HMI, convocation du CHS...), un mépris assumé de la démocratie communale dans le cadre des fermetures autoritaires des trésoreries de La Guerche et Louvigné etc.

La *méthode bulldozer* n'est pas acceptable, le directeur a la responsabilité, le devoir, de permettre les conditions d'un dialogue social serein, cela est nécessaire et utile.

Pour notre part, nous restons attachés au dialogue institutionnel, en tant que représentants du personnel, il est nécessaire de renouer ce dialogue afin de porter les revendications des agents dans tous les domaines.

Ainsi, lorsque M Cano, lors du dernier CTL le 20 juin, a refusé d'écouter une seule seconde la déclaration des élus CGT, Solidaires et FO, qui représentent 84% des agents, n'y a-t-il pas un problème ? Cette situation illustre l'impasse dans laquelle le directeur nous a menés. Il ne lui appartient pas de choisir ses interlocuteurs, les représentants des personnels sont élus par les personnels et le taux de participation à la DGFIP (86%) illustre la vivacité de la démocratie sociale dans notre administration : les représentants du personnel ont une légitimité incontestable.

Nous avons fait remonter cette «anomalie» à notre syndicat national, qui l'a signalé auprès de la DG. Si le directeur évoque régulièrement des «*postures*» lorsque les représentants du personnel interviennent, son attitude au cas particulier relève d'une posture qui rappelle celle du gouvernement de M Valls qui a utilisé le 49-3 pour faire passer en force la loi travail... Ce blocage constitue une situation inédite dans notre direction.

Ce grave précédent fait suite à des dysfonctionnements récurrents dans le dialogue social. En effet, comment comprendre qu'à l'occasion des réformes de structures évoquées lors des derniers CTL, les questions précises d'organisation du travail, qui sont, rappelons-le, de la compétence du CTL, soient systématiquement renvoyées à plus tard (exemple : fusions des SPF, Pôle de Contrôle des Revenus du Patrimoine, pôle départemental d'enregistrement, ...) ?

Pour autant, nous ne choisissons pas non plus notre interlocuteur, et la CGT en a vu passer des directeurs ...

Pour sa part, la CGT reste donc disponible pour discuter avec la direction, si c'est nécessaire. Si les sujets sont traités au fond, si des réponses sont apportées aux questions des agents, si ce dialogue se déroule dans le respect des règles établies, dans des conditions «normales», ni plus, ni moins, alors le dialogue social peut être utile et il est nécessaire.

La balle est désormais dans le camp de M Cano, chacun comprendra que dans ces conditions, un changement d'attitude de sa part est nécessaire pour renouer les fils de ce dialogue.

Pour toutes ces raisons, les élus au CTL de la CGT Finances publiques 35 ne siégeront pas au CTL du 13 juillet.

Rennes, le 12 juillet 2016